

# CAHIER DES CHARGES

## **Objet de la prestation :**

Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme relatif à l'accompagnement en région Rhône-Alpes, des CFA du CCCA BTP pour renforcer les compétences de base des apprentis.

## **Contexte de l'expérimentation**

### **1. Contexte régional**

Aujourd'hui dans notre pays, le nombre de personnes en situation d'illettrisme s'élève à 7% de la population âgée de 18 à 65 ans, soit 2 500 000 personnes, ce qui représenterait pour la région Rhône-Alpes plus de 200 000 personnes.

Dans notre région, 11 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme du système de formation initiale, et selon les données de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) de 2011, 3,1% des jeunes rhônalpins sont repérés en situation d'illettrisme, soit 2 287 jeunes auxquels une solution doit être proposée, particulièrement pour ceux qui ne sont plus scolarisés.

Les dispositifs régionaux mis en place pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser le rattrapage à un projet de formation et de qualification jouent un rôle important pour permettre aux jeunes les plus en difficulté de renouer avec la réussite et d'envisager une insertion durable.

Le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme a été signé le 10 juin 2013. Conscients que les situations d'illettrisme sont un frein pour le développement économique et social de la région, les signataires et partenaires se sont engagés dans un plan de deuxième génération, afin de valoriser la contribution de chacun, de déployer les solutions qui fonctionnent, d'optimiser les dispositifs existants et de développer les actions nécessaires pour que les personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi puissent accéder au droit commun. Ce plan couvre la période 2013-2016. Il permettra à notre région de mettre en œuvre davantage de moyens efficaces pour faire reculer l'illettrisme. Dans ce cadre, une action (Fiche-action 14) a été inscrite, qui vise à sensibiliser et professionnaliser les acteurs des Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Le projet dont cette convention fait l'objet constitue ainsi une première déclinaison de ce que prévoit le plan régional, ce qui permettra une démultiplication en direction d'autres secteurs professionnels par la suite.

L'analyse des tests de lecture passés par les 17/25 ans lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) révèle que des jeunes encore scolarisés peuvent se révéler en grande difficulté. Aussi il apparaît indispensable de mettre en place des actions d'accompagnement et de soutien personnalisé aux apprentis fragilisés par des lacunes dans les compétences de base.

Depuis quelques années, plusieurs CFA ont développé des actions dans ce sens, afin d'améliorer l'acquisition des compétences de base des apprentis qui en ont besoin. Il peut aussi bien s'agir de la mise en place de groupes spécifiques à faible effectif d'apprentis en grande difficulté, que du développement de parcours différenciés, s'appuyant sur divers outils pédagogiques. Néanmoins, dans nombre de CFA, la demande des équipes éducatives pour mieux prendre en compte les difficultés de ces jeunes est croissante.

## 2. Problématique du secteur

Aujourd'hui, les évolutions des marchés, des techniques et de la réglementation (notamment en ce qui concerne les problématiques inhérentes au Développement Durable) ont un impact considérable sur les compétences des professionnels de la construction. Pour assurer la sécurité et la qualité du travail sur les chantiers, il est indispensable de savoir lire, comprendre et respecter les consignes de sécurité, les plans, les modes opératoires ....

Afin de s'intégrer au mieux dans cet environnement en forte évolution, la maîtrise des compétences de base représente un enjeu essentiel pour les apprentis en termes d'insertion socioprofessionnelle.

A cet égard, le 6 décembre 2012, le CCCA BTP et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ont signé une convention de partenariat pour une durée de trois ans afin de favoriser la prise en compte et/ou la prise en charge des apprentis en grande difficulté.

La Direction de la formation du CCCA BTP, en charge de l'animation pédagogique du réseau des CFA BTP, a mené en février 2013 une enquête nationale auprès des 76 CFA du réseau afin d'établir un état des lieux relatif à la prise en compte de la grande difficulté et de sensibiliser les formateurs dans le cadre du Séminaire National de l'Enseignement Général (novembre 2012) avec la participation de l'ANLCI dans l'animation d'un atelier spécifique.

C'est dans ce contexte et avec l'appui du réseau national (mutualisation, production de ressources...) que s'est constituée une équipe-projet au sein des sept CFA de BTP CFA Rhône-Alpes pour accélérer une prise en charge appropriée des jeunes en grande difficulté.

## 3. L'ANLCI

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) accompagne des Centres de Formation d'Apprentis dans la mise en place d'actions visant la maîtrise des compétences de base au profit des apprentis les plus en difficulté (50 CFA depuis 3 ans). Aujourd'hui, elle souhaite mettre à la disposition des centres les outils produits dans le but d'accélérer l'essaimage des bonnes pratiques.

En partenariat avec la DIRECCTE, le réseau des CFA du BTP, la fondation du BTP, le Conseil Régional, l'ANLCI propose aux CFA du réseau CCCA BTP volontaires une démarche d'accompagnement à la prise en charge des apprentis en difficulté avec les compétences de base.

## Les enjeux :

Permettre aux CFA du CCCA BTP volontaires d'être accompagnés/outillés/formés sur la prise en charge des apprentis en difficulté avec la maîtrise des compétences de base.

Mettre à la disposition de l'ensemble du réseau les supports, outils et démarches élaborés par l'ANLCL.

## Les objectifs :

- Permettre aux CFA de la région Rhône-Alpes de mettre en place une réflexion commune sur la prise en charge des apprentis en difficulté avec les compétences de base, en priorité ceux préparant un CAP ;

- Faciliter l'appropriation de la boîte à outils de l'ANLCL par les équipes des CFA ;

- Expérimenter une démarche de travail inter-CFA : démarche d'accompagnement des équipes de direction, outillage et professionnalisation des équipes en inter-CFA ;

- Faire monter en compétences les équipes éducatives sur la prise en charge de la difficulté des apprentis.

- Faire monter en qualité l'organisation des CFA dans la prise en charge des apprentis en difficulté avec les compétences de base

## Public visé par ce projet :

Ce projet concerne les équipes de direction et les équipes éducatives des CFA.

Les bénéficiaires finaux seront essentiellement les apprentis de niveau V préparant un CAP dans un CFA. Néanmoins, les apprentis de niveau IV présentant des difficultés sur les compétences de base pourront être pris en charge par les équipes éducatives ayant bénéficié de cet accompagnement.

## Objectifs de la mission

L'objet de la prestation est la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ANLCL pour accompagner les CFA du BTP en région Rhône-Alpes sur la problématique de la prise en charge des apprentis en difficulté avec les compétences de base.

## Précautions méthodologiques

## 1. Le cadre de référence

- Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme Rhone-Alpes
- La boîte à outils mise à disposition de l'ANLCL :
- les orientations prioritairement retenues au niveau régional (voir plus haut)
- pour deux CFA le travail d'accompagnement qui a été conduit pendant un à deux ans dans le cadre de l'expérimentation menée par l'ANLCL (ces éléments seront remis au cabinet de consultant retenu)

## 2. Principes d'intervention

Il s'agit pour le prestataire d'accompagner dans une démarche inter-CFA et intra-CFA les 7 CFA du BTP de la région Rhône-Alpes sur :

- l'appropriation des outils d'aide à la conduite de projet proposés par l'ANLCL et qui sont téléchargeables sur le site de l'ANLCL [www.anlcl.gouv.fr](http://www.anlcl.gouv.fr), rubrique apprentissage dans la sphère vie professionnelle
- l'élaboration d'un état des lieux des pratiques mises en œuvre au sein de chaque CFA
- la constitution d'une équipe projet au sein de chaque CFA
- le partage par l'équipe pédagogique de cet état des lieux en intra et l'élaboration d'un plan d'action
- la mise en œuvre de leur projet en apportant un regard analytique et/ou critique sur les solutions choisies par le CFA

Le prestataire aura également pour mission :

- d'apporter au comité de pilotage une vision analytique et stratégique sur la mise en œuvre du projet et les besoins à couvrir
- de conseiller le comité de pilotage sur les choix régionaux et les choix des CFA
- d'être l'intermédiaire entre le comité de pilotage et les CFA

## 3. Les modalités de mise en œuvre

La démarche de projet se déroulant en trois phases, un cabinet de consultants sera choisi pour assurer l'accompagnement des CFA sur les phases 1 et 2.

Le consultant aura notamment pour missions de :

- Animer le groupe de travail en présentiel ou à distance sur la conduite du projet en inter-CFA
- Accompagner les équipes éducatives des CFA volontaires dans la phase intra
- Rendre compte des avancées du projet à l'ANLCL
- Participer et conseiller le comité de pilotage
- Organiser la capitalisation et la mutualisation des outils

Le calendrier de la mission s'échelonne de janvier 2014 à décembre 2014.

## 4. Phasage du projet

Récapitulatif des phases 1, 2 et 3 :

Phase 1 : accompagnement à la conduite de projet en inter-CFA

Phase 2 : accompagnement des équipes éducatives des CFA volontaires en intra

Phase 3 : mise en place de modules de formation au regard des besoins des phases 1 et 2 (non compris dans ce cahier des charges)

Les phases 1 et 2 pourront être conduites de manière successive ou de manière concomitante. La proposition du consultant devra préciser sa démarche au regard des deux phases imposées par le cahier des charges.

### **Phase 1 : Accompagnement à la conduite de projet en inter-CFA**

Cette phase permettra de :

- Formaliser les pratiques – ou les projets de pratique - en matière de prise en charge des difficultés des apprentis, afin de pouvoir mieux les partager
- Acquérir une méthodologie pour les équipes de direction et les équipes projets permettant de :
  - Renforcer les choix d'action(s), de modalité(s) de prise en charge de cette difficulté et/ou envisager des approches complémentaires
  - Être relais, pour l'établissement des informations, approches, modalités d'actions possibles pour renforcer les compétences de base des apprentis.

Cette phase a pour but de donner une vision globale, voire systémique, aux acteurs engagés dans un projet de renforcement des Compétences de Base des Apprentis dans leur CFA. Elle permettra aux participants :

- De mieux appréhender les situations d'illettrisme et de blocage par rapport aux compétences de base.
- De réfléchir à partir de la carte de référencement des pratiques pour élaborer différentes possibilités d'action en les confrontant avec leur expérience et celle de leur CFA.
- D'explorer la démarche préconisée par l'ANLCI, en se situant par rapport aux enjeux, aux leviers et aux freins à prendre en compte dans ce type de démarche : construire et mettre en œuvre un projet d'amélioration des compétences de base des apprentis.

### **Phase 2 : Accompagnement en intra-CFA de l'ensemble de l'équipe éducative**

Un accompagnement en intra de chaque CFA à l'élaboration du plan d'action et à sa mise en œuvre pour :

- Partager une vision globale de la manière dont les différents acteurs du CFA peuvent favoriser la mobilisation des apprentis et prendre en charge les difficultés des jeunes.
- Aboutir à une feuille de route à court terme, moyen terme et long terme.

Objectifs : A partir de la démarche sous tendue par la « carte de référencement des pratiques », il s'agit pour les participants de :

- Echanger sur les pratiques et ressources existantes au sein du CFA,
- S'approprier le diagnostic déjà réalisé et le compléter
- Travailler sur des exemples d'actions mises en place et d'outils utilisés pour l'Accueil, le Positionnement, la Gestion des parcours, la Prise en charge des difficultés
- Travailler sur des activités collaboratives entre formateurs des enseignements professionnels, techniques et généraux, animateurs et personnel administratif
- Identifier les outils pédagogiques à disposition

La phase 3 n'est pas comprise dans le cahier des charges. Elle fera l'objet d'un nouveau cahier des charges en 2014.

Le travail d'expérimentation devra contribuer à la capitalisation des bonnes pratiques en vue d'un partage avec l'ensemble des établissements. Il devra aussi contribuer à la mutualisation des pratiques au sein du réseau et créer une dynamique collective de collaboration inter-CFA.

Ce projet est une opportunité pour les équipes des CFA de pouvoir bénéficier d'une démarche d'accompagnement sur la prise en charge de la difficulté en CFA. L'objectif est de pouvoir impulser de nouvelles dynamiques, de répondre aux besoins des équipes des CFA, de montrer la plus-value aux acteurs de l'apprentissage dans le cadre d'un enjeu plus large que représente la qualité de l'alternance.

En appui sur les travaux précédents menés par l'ANLCI, il s'agit aussi de changer d'échelle dans la prise en charge des apprentis en difficulté dans le cadre du parcours de droit commun au sein du CFA.

## Productions

A chaque comité de pilotage le cabinet de consultant remettra un point d'étape du projet en mettant en exergue notamment les avancées et les freins constatés.

Un rapport final sera remis au plus tard en décembre 2014.

Ce rapport contiendra :

- le diagnostic partagé de chaque CFA
- la feuille de route de chaque CFA
- le descriptif de l'action mise en œuvre au sein du CFA
- l'analyse des attentes, besoins et problèmes rencontrés par les acteurs tout au long du processus
- les besoins de formation des équipes pédagogiques, d'animation et administratives qui auront émergé tout au long du projet
- les préconisations pour assurer la pérennité des actions et leur relance dès 2015
- la capitalisation des bonnes pratiques
- un regard analytique sur la démarche et le travail mené avec les CFA

Ces rapports seront remis à l'ANLCI sous format « papier » et sous format électronique. Ils feront l'objet d'une présentation orale devant le comité de pilotage du projet.

## Pilotage de la démarche

Le prestataire participera au comité de pilotage du projet:-

**Le Comité de pilotage du projet** a pour objet de participer au comité de sélection du prestataire et d'assurer le suivi des différentes phases de la démarche.

Il est composé :

- des représentants de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi,

- des représentants du Conseil Régional,
- de la chargée de mission régionale de lutte contre l'illettrisme, représentante de l'ANLCI
- d'un chargé de mission de l'ANLCI
- du Secrétaire général du CCCA BTP Rhône-Alpes
- d'un représentant des directeurs des CFA. du BTP
- des représentants de la Fondation du BTP

Les missions du prestataire au sein du comité de pilotage sont :

- de rendre compte du travail inter et intra CFA
- d'apporter au comité de pilotage une vision analytique et stratégique sur la mise en œuvre du projet et les besoins à couvrir
- de conseiller le comité de pilotage sur les choix régionaux et les choix des CFA
- d'être l'intermédiaire entre le comité de pilotage et les CFA

Le comité de pilotage se réunira tous les 3 mois.

## Dispositions particulières

### **Accès aux documents :**

Les partenaires siégeant au comité de pilotage et l'ANLCI mettront à la disposition du prestataire les documents en leur possession qui seront nécessaires à l'exécution des prestations. Ils faciliteront dans la mesure du possible, les recherches de documentation dont le prestataire pourrait avoir besoin.

### **Règles de confidentialité :**

Sauf autorisation expresse du Comité de pilotage, le prestataire s'engage à respecter la confidentialité relative aux renseignements et documents qu'il pourrait recueillir au cours de ses travaux. Le prestataire s'engage à citer les sources des études et recherches qu'il pourrait être conduit à utiliser.

### **Utilisation des résultats :**

L'ensemble des études concernant l'objet du marché restera la propriété de l'ANLCI. Il en sera de même de tous les documents communiqués au prestataire. Aucune publication ou communication concernant les travaux réalisés ne pourra être effectuée sans l'autorisation expresse de l'ANLCI et des membres du comité de pilotage du projet.

## Prix

Le présent conventionnement est passé pour 30 000 euros TTC pour la phase 1 et la phase 2

Dans le cadre de la phase 2, le comité de pilotage validera le nombre de journées d'intervention par CFA. Le paiement s'effectuera au regard du nombre de journées consommées.

Les prix sont fermes et non actualisables.



Le prix comprend les frais de déplacement, de repas et d'hébergement du prestataire ainsi que les frais liés à l'élaboration de supports, à l'animation, au temps de préparation des réunions, aux contacts avec le maître d'ouvrage.

## Paiement

Le paiement sera effectué comme suit :

- 20% du montant à la signature de la convention
- 25% en juin 2014
- Le solde à la fin de la mission (au plus tard le 31 décembre 2014)

Le prestataire remettra à la personne responsable du marché au sein de l'ANLCI une facture en trois exemplaires (un original et deux copies) qui comportera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- ✍ les nom et adresse du créancier,
- ✍ le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement,
- ✍ la prestation exécutée,
- ✍ le montant hors TVA de la prestation exécutée, éventuellement ajusté ou remis à jour,
- ✍ le prix des prestations accessoires,
- ✍ le taux et le montant de la TVA,
- ✍ le montant total des prestations exécutées
- ✍ la date.

Chaque facture ou décompte devra être transmis à l'adresse suivante :

Anaïs SERHOUNI  
Agence nationale de lutte contre l'illettrisme  
1 place de l'école  
BP7082  
69348 Lyon cedex 07

## Modalités de la réalisation de la consultation et Contact :

La proposition sera établie et adressée avant le 27 janvier 2013 à l'attention de :

**Eric Nedelec**, Coordonnateur national  
Agence nationale de lutte contre l'illettrisme  
1 place de l'école  
BP 7082  
69348 Lyon cedex 07

Et par mail à [eric.nedelec@anlci.fr](mailto:eric.nedelec@anlci.fr)  
Téléphone : 04 37 37 16 80

La proposition d'intervention devra prévoir des temps de concertation avec la chef de projet.



## Critères de sélection des offres

- La qualité de la proposition, compréhension de la problématique et adéquation au cahier des charges
- La démarche de travail proposée par le cabinet de consultant au regard des différentes phases du projet
- Une équipe pluridisciplinaire avec des compétences reconnues sur le volet ingénierie pédagogique et sur le pilotage et ingénierie de projet
- Une expérience en formation d'équipes pédagogiques et éducatives et une bonne connaissance des problématiques de l'illettrisme, de la pédagogie de l'alternance et de l'apprentissage seront indispensables.